



**PHI 766 – Séminaire d'éthique appliquée I (3 cr.)**

Plan de cours - Hiver 2015

Mardi 16h00 à 18h50, local A3-131 (Sherbrooke), L1-2635 (Longueuil)

Professeur : **Claude Gélinas**  
Bureau : **A5-213**  
Téléphone : **819 821-8000, poste 62814**  
Courriel : [claud.gelinas@usherbrooke.ca](mailto:claud.gelinas@usherbrooke.ca)  
Moodle : <http://www.usherbrooke.ca/moodle/>

**LIMITES ET POTENTIEL DU MULTICULTURALISME CANADIEN**

Au Canada, la reconnaissance sociologique et juridique des identités culturelles se reflète, entre autres, dans les documents portant sur la protection des droits fondamentaux. La *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît, par exemple, le multiculturalisme (art. 27), le droit à l'égalité (art. 15) et la liberté de conscience et de religion (al. 2 (a)). Néanmoins, il ne faudrait pas en conclure pour autant que la politique canadienne du multiculturalisme coule de source. Malgré le fait que les normes explicites de la Charte ont été intégrées au droit positif canadien et malgré l'interprétation ouverte et généreuse dont elles ont fait l'objet, cette politique comporte au moins trois contradictions fondamentales :

**La formulation juridique des principes de tolérance et d'inclusion.** La formulation juridique des principes de tolérance et d'inclusion compris dans le concept de multiculturalisme implique l'ouverture sur une réalité alternative. Or, dans un système de droit commun, cette ouverture comporte un aspect contradictoire, dans la mesure où le droit à la différence s'accorde assez mal avec la médiation des exigences de la représentation de cette différence. Autrement dit, comment peut-on instituer la représentation de la différence sans mettre en péril le droit commun?

**La polarisation identitaire.** L'expression des différences provoque parfois une réaffirmation identitaire défensive. Cette polarisation identitaire, qui tend à être ponctuelle, met en exergue les limites de la tolérance et de l'inclusion comme paradigme social. En d'autres mots, sommes-nous prêts à remettre en question certains principes et certaines valeurs et institutions qui ont modelé la société canadienne afin de rendre celle-ci plus réceptive à l'affirmation de la différence? Plus encore, une société peut-elle devenir véritablement neutre et accueillir sur un pied d'égalité toutes les manifestations identitaires?

**L'inclusion et la tolérance des valeurs réfractaires.** Bien que les principes de tolérance et d'inclusion impliquent une ouverture aux autres valeurs, ils se constituent eux-mêmes comme des valeurs qui représenteraient une assise fondamentale à partir de laquelle le dialogue social canadien serait construit. La participation à ce dialogue impliquerait, par conséquent, une acceptation de cette prémisse fondamentale. Or, plusieurs valeurs, et assurément une grande partie de leurs expressions à travers l'affirmation culturelle ou identitaire, sont fortement réfractaires à une vision ouverte et égalitariste de la société. Dans ce contexte, le dialogue social est-il toujours possible?

Bref, comment le multiculturalisme canadien peut-il parvenir à résoudre ces contradictions et se présenter comme un modèle sociétal opératoire favorisant un dialogue véritable entre les cultures? Cette question servira de fil conducteur au séminaire. À partir de lectures dans le champ de la philosophie politique et d'études de cas d'actualité, il s'agira de mesurer les limites et le potentiel de l'application des principes du multiculturalisme dans différentes sphères de la vie sociale contemporaine au Canada telles que les services publics, les milieux de travail, les espaces communautaires et les relations de voisinage.

## PLANIFICATION DU COURS

| Dates           | Description du contenu  |
|-----------------|---|
| 6 janvier 2015  | Présentation du séminaire – profil de la diversité culturelle et religieuse |
| 13 janvier 2015 | La tradition de tolérance pragmatique de l'État canadien                    |
| 20 janvier 2015 | Le cadre normatif du multiculturalisme canadien                             |
| 27 janvier 2015 | Les limites du juridique et du politique en matière de tolérance            |
| 3 février 2015  | Animation 1 : le multiculturalisme selon Will Kymlicka                      |
| 10 février 2015 | Animation 2 : le multiculturalisme selon Charles Taylor                     |
| 17 février 2015 | Les concepts de culture et d'identité                                       |
| 24 février 2015 | La tolérance à la lumière des schèmes culturels                             |
| 3 mars 2015     | Semaine de relâche  |
| 10 mars 2015    | L'influence des représentations sociales                                    |
| 17 mars 2015    | Étude de cas 1 : les autochtones au Canada                                  |
| 24 mars 2015    | Étude de cas 2  |
| 31 mars 2015    | Étude de cas 3  |
| 7 avril 2015    | Étude de cas 4  |
| 14 avril 2015   | Présentation des travaux  |

## MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

L'évaluation porte essentiellement sur la production d'un travail long en lien avec la thématique du multiculturalisme ainsi que sur la prise en charge d'un séminaire.

### Participation 15%

L'évaluation de la participation sera faite en fonction de la présence aux séminaires et de la participation de chacun dans les discussions et le travail en classe.

### Séminaire 30 %

**Date : à déterminer**

L'étudiant(e) devra prendre en charge un séminaire. En fonction du nombre d'étudiants, l'étudiant(e) pourra également assumer un séminaire conjoint. Chaque séminaire comprend deux parties : une revue détaillée des textes en lecture obligatoire d'environ une heure et une période de discussion (pour la durée restante) autour des textes et de leurs différents enjeux, que l'étudiant(e) doit animer.

**Présentation du travail 15 %****Date : 14 avril**

Cette présentation consistera à faire une communication scientifique en classe. Le sujet sera le même que pour le travail long.

Normes de présentation :

- 1) Communication d'une vingtaine de minutes suivie d'une période de questions
- 2) Utilisation du logiciel *Power Point*
- 3) Il est permis d'avoir des notes en main, mais la lecture systématique n'est pas permise
- 4) Remise du document *Power Point* imprimé, sur support informatique ou par envoi électronique

Évaluation :

- 1) Connaissance et niveau d'intériorisation du sujet
- 2) Présentation visuelle
- 3) Réponses aux questions

**Travail long 40 %****Remise : 26 avril**

20 à 25 pages : imprimées, paginées, avec table des matières et page titre. Pour le format de présentation, se référer à :

2000. *Protocole de rédaction du travail écrit* (6<sup>e</sup> éd.). Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, 64 p. LB 2369 U55 2000

L'évaluation portera sur l'originalité du sujet, la qualité et la pertinence de l'information présentée, la cohérence de l'argumentaire et la présentation d'ensemble (incluant la qualité du français).

**BIBLIOGRAPHIE**

Adams, Michael and Langstaff, Amy, 2007, *Unlikely Utopia : the Surprising Triumph of Canadian Pluralism*. Toronto : Viking Canada.

Banting, Keith G; Courchene, Thomas J; Seidle, F. Leslie, 2007, *Belonging? : Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*. Montréal : Institute for Research on Public Policy.

Beaman, Lori G and Beyer, Peter, 2008, *Religion and Diversity in Canada*. Leiden : Brill; 2008.

Bercuson, David Jay and Carment, David., 2008, *The World in Canada : Diaspora, Demography, and Domestic Politics*. Montreal : McGill-Queen's University Press.

Bissoondath, Neil, 2002, *Selling Illusions : The Cult of Multiculturalism in Canada*. Toronto : Penguin.

Bramadat, Paul and Seljak, David, 2008, *Christianity and Ethnicity in Canada*. Toronto : University of Toronto Press.

Burnet, Jean R., 1988, "Coming Canadians" : *An Introduction to a History of Canada's Peoples*. Toronto : McClelland and Stewart.

Canadian Human Rights Foundation, 1987, *Multiculturalism and the Charter : A Legal Perspective*. Toronto : Carswell.

- Ernst, Jutta and Glaser, Brigitte, 2010, *The Canadian Mosaic in the Age of Transnationalism*. Heidelberg : Winter.
- Day, Richard J. F., 2000, *Multiculturalism and the History of Canadian Diversity*. Toronto : University of Toronto Press.
- Derocher, L., C. Gélinas, S. Lebel-Grenier, P. Noël (éd.), 2009, *L'État canadien et la diversité culturelle et religieuse, 1800-1914*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Dhamoon, Rita, 2009, *Identity/Difference Politics : How Difference is Produced, and Why It Matters*. Vancouver : UBC Press.
- Higham, Robin D. S., 2009, *Who do we think we are? : Canada's Reasonable and (Less-Reasonable) Accommodation Debates*. Ottawa : Invenire Books.
- Hillmer, Norman and Chapnick, Adam, 2007, *Canadas of the Mind : The Making and Unmaking of Canadian Nationalisms in the Twentieth Century*. Montréal : McGill-Queens's University Press.
- Hutchinson, Roger. 2009, *Ethical Choices in a Pluralistic World*. Camrose : Chester Ronning Centre for the Study of Religion and Public Life.
- Kernerman, Gerald P., 2005, *Multicultural Nationalism : Civilizing Difference, Constituting Community*. Vancouver : UBC Press.
- Kymlicka, Will, 1998, *Finding Our Way : Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*. Toronto : Oxford University Press.
- Madison, Gary Brent; Fairfield, Paul, and Harris, Ingrid, 2000, *Is there a Canadian Philosophy? : Reflections on the Canadian Identity*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Mookerjea, Sourayan; Szeman, Imre, and Faurschou, Gail, 2009, *Canadian Cultural Studies : A Reader*. Durham NC : Duke University Press.
- Reitz, Jeffrey G., 2009, *Multiculturalism and Social Cohesion Potentials and Challenges of Diversity*. London : Springer.
- Robinson, Andrew M., 2007, *Multiculturalism and the Foundations of Meaningful Life : Reconciling Autonomy, Identity, and Community*. Vancouver : UBC Press.
- Seymour, Michel; Bhargava, Rajeev, 2009, *La reconnaissance dans tous ses états : repenser les politiques de pluralisme culturel*. Montréal : Québec Amérique.
- Stein, Janice Gross, 2007, *Uneasy Partners : Multiculturalism and Rights in Canada*. Waterloo, Ont. : Wilfred Laurier University Press.
- Taylor, Charles et Amy Guttman, 2001, *Multiculturalism : Examining the Politics of Recognition*. Princeton University Press.
- Tierney, Stephen, 2007, *Multiculturalism and the Canadian Constitution*. Vancouver : UBC Press.

## QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

## PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

---

## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

### Extrait du Règlement des études

#### 8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources.

---

## SYSTÈME DE NOTATION

| <i>Lettre</i> | <i>Note chiffrée</i> | <i>Pointage</i> | <i>Niveau</i> |
|---------------|----------------------|-----------------|---------------|
| <b>A+</b>     | 92 %                 | 4,3             | Excellent     |
| <b>A</b>      | 87 %                 | 4,0             | Excellent     |
| <b>A-</b>     | 84 %                 | 3,7             | Excellent     |
| <b>B+</b>     | 81 %                 | 3,3             | Très bien     |
| <b>B</b>      | 78 %                 | 3,0             | Très bien     |
| <b>B-</b>     | 75 %                 | 2,7             | Très bien     |
| <b>C+</b>     | 72 %                 | 2,3             | Bien          |
| <b>C</b>      | 69 %                 | 2,0             | Bien          |
| <b>C-</b>     | 66 %                 | 1,7             | Bien          |
| <b>D+</b>     | 63 %                 | 1,3             | Passable      |
| <b>D</b>      | 60 %                 | 1,0             | Passable      |
| <b>E</b>      | 59 % et -            | 0,0             | Échec         |

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.